

**Syndicat Mixte
du SCoT du Roannais**

Séance publique du 22 mars 2023

Délibération n° 2023-10

63, rue Jean Jaurès
42300 ROANNE

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-deux mars à dix-huit heures, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Roannais se sont réunis au siège du syndicat, à l'immeuble Helvétique, 63 rue Jean Jaurès à Roanne.

La convocation de tous les membres du comité syndical a été faite le 16 mars 2023, dans les formes et délais prescrits par la loi, par Hervé DAVAL, Président.

DCS N° 2023-10

Communication

Étaient présents : Jean-Yves BOIRE, Laurence BOYER, Jean-Luc CHERVIN, Yves CROZET, Jean-François DAUVERGNE, Hervé DAVAL, Pierre DEVEDEUX, Patrice ESPINASSE, Dominique GEAY, Charles LABOURÉ, Jérémie LACROIX, Marc LAPALLUS, Muriel MARCELLIN, Jean-Luc MARDEUIL, Jean-Luc MATRAY, Lucien MURZI, Philippe PERRON, Eric PEYRON, Jean-Claude RAYMOND, Sophie ROTKOPF.

Rapport d'activités 2022

Étaient absents :

Nombre de conseillers	
En exercice	23
Présents	20
Pouvoirs	1
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Absents	Représenté par	Pouvoir donné à
Georges BERNAT		
Romain COQUARD		Jean-François DAUVERGNE
Jacques TRONCY		

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : Patrice ESPINASSE.

Certifié exécutoire le	
Reçu en Préfecture le	
Affiché le	

Vu l'arrêté préfectoral du n° 227, en date du 29 décembre 2021, portant modification des statuts du SYEPAR valant extension du périmètre et changement de dénomination en Syndicat Mixte du SCoT du Roannais ;

Considérant l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que chaque établissement public de coopération intercommunale établit un rapport annuel d'activités qui est adressé à chaque membre, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre. Ce rapport fait l'objet d'une présentation devant l'organe délibérant en séance publique au cours de laquelle les délégués sont entendus.

Considérant que les dispositions de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales sont transposables aux syndicats mixtes fermés.

Ce rapport annuel d'activités est un document d'information sur l'organisation du syndicat, les moyens techniques et économiques mis en œuvre pour assurer la compétence définie dans les statuts : « élaboration et suivi du schéma de cohérence territoriale du Roannais ». Ce rapport est transmis en annexe.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport d'activités 2022 du Syndicat Mixte du SCoT du Roannais annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 22 mars 2023,

Le Président,
Hervé DAVAL

Le secrétaire de séance,
Patrice ESPINASSE